

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2017,**

L'an deux mille dix-sept le 22 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Tramayes, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAYA, Maire.

Etaient présents: Michel MAYA, Maurice DESROCHES, Gérard DESRAYAUD, Robert MAZOYER, Jean-Marie BERTHOUD, Cécile CHUZEVILLE, Véronique MAZOYER, Olivier PARDON, Cédric DUBOIS, Amélie AUCAGNE, Daniel GERBIER, Maurice AUCAGNE, Cristèle STALLA,

Absents excusés : Dominique BONNIN, (pouvoir à Véronique MAZOYER), Annie ACCARY, (pouvoir à Michel MAYA).

Secrétaire de séance : Amélie AUCAGNE

Membres en exercice : 15 / présents ou représentés : 15 / votants: 15

Convocation du 18 septembre 2017 - Publication du 25 septembre 2017

Après pointage des présents, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 juillet 2017 est adopté à l'unanimité,

Avancement des travaux de l'école

Comme tout le monde a pu le constater, le chantier de l'école est bien commencé. Toutefois, suite à une présence d'eau plus importante que prévue, des vérifications de dimensionnement ont été nécessaires ce qui a occasionné un peu de retard. Nous espérons que la maîtrise d'œuvre et les entreprises sauront rattraper le temps perdu.

Dossier assurance dommage ouvrage pour les travaux de l'école

L'assurance dommage ouvrage n'a pas de caractère obligatoire pour la collectivité. Une consultation a été faite auprès de 4 compagnies d'assurance pour contracter une assurance dommage ouvrage pour les travaux de l'école.

Après examen des propositions, le conseil municipal a décidé de retenir Groupama pour un montant de 14 850 €TTC.

Approbation de la décision : oui:5 ; non:3, abstention:7.

Dossier Zéro Phyto

Depuis le 1^{er} janvier 2017, il n'est plus possible d'utiliser des produits phytosanitaires sur les espaces publics, pour les particuliers ce sera au 1^{er} janvier 2019,

Avec le soutien de la communauté de communes, une étude a été menée sur l'ensemble du territoire. L'objet est de préconiser des méthodes alternatives et d'instaurer une gestion différenciée en fonction des espaces.

La question se pose aussi de savoir si l'on prend ou pas des arrêtés comme le font des communes alentours pour rappeler et demander aux habitants d'entretenir trottoirs et caniveaux devant leurs domicile. Sur ce point, le conseil après discussion déclare que l'idée est envisageable mais que pour le moment il est préférable d'attendre.

Ces nouvelles procédures vont engendrer des pousses d'herbe et des coûts supplémentaires. En particulier, nous allons prochainement engazonner les allées transversales du cimetière. Une information sera faite via « En Direct » au moyen d'un dépliant explicatif. De même, les informations dont une vidéo sont consultables sur le site internet de la commune.

Information sur le dossier ancienne gendarmerie

Monsieur le Préfet de Saône et Loire a considéré illégal l'attribution du permis de construire et a conduit la commune devant le tribunal administratif de Dijon. Un mémoire en défense a été transmis au juge et à ce jour nous sommes dans l'attente d'une date de jugement. A ce jour nous n'avons pas de nouvelle concernant la procédure.

Il est à noter qu'en raison des délais subis, la commune a perdu le bénéfice d'un prêt avec le crédit agricole, ce prêt aurait dû en effet être débloqué avant le 4 septembre 2017.

Il convient par ailleurs de souligner que dans une affaire similaire dans le département, les particuliers ont eu gain de cause.

Dossier équipement numérique de l'école

Au début de l'été, le gouvernement a lancé un appel à projet d'équipement numérique pour les écoles.

Pour le département 8 dossiers ont été déposés, un seul sera retenu, par conséquent sera fait un seul dossier regroupant les 8 communes.

L'inspection d'académie est donc chargée de collecter les réponses et de faire un dossier départemental. Ayant répondu à cet appel à projet, nous devrions pouvoir bénéficier de dotations de l'Etat pour équiper nos écoles maternelle et élémentaire en ordinateurs et matériels informatiques annexes.

Demande de l'association AMADA

Comme tous les ans, l'association AMADA organise le Raid Bleu et envisage un passage sur notre commune. Dans ce sens, elle a transmis un dossier auprès de la mairie. Après examen, le conseil municipal donne son accord sous réserve que le circuit n'emprunte que des routes et chemins goudronnés, ceci dans l'esprit de préserver les autres voies de circulation.

Travaux sur le chemin de Chavannes

Le mur de soutènement du chemin du lavoir nécessite des travaux car des pierres s'écroulent dans une propriété privée. Deux entreprises ont été consultées : Thimon pour un montant de 3775 € HT, et Pretesac pour 3300 E HT. Le conseil décide de retenir cette dernière entreprise.

Droit de préemption urbain

Trois cessions sont soumises au droit de préemption :

- « la grange fleurie »
- la maison de Mme Henri Bas
- la maison de Mme Tsiang, rue neuve

Pour ces trois demandes, le conseil décide de ne pas user de son droit de préemption.

Location Résidence Vannas

Nous avons un dossier de candidature pour un T3 à la résidence de Vannas, il s'agit de M, Talat Cuhadar dont le frère réside déjà sur la commune de Tramayes.

Le conseil décide à l'unanimité de louer à M. Cuahadar.

Décision budgétaire modificative

Nous avons procédé à l'achat des barnums pour un montant de 3500€, dans le même temps nous avons réussi à nous faire rembourser la surconsommation du compteur en anomalie de l'école élémentaire. Il convient comptablement de faire une décision modificative pour imputer une partie de cette recette non prévue sur le compte où les barnums ont été achetés.

Décision approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

Prévoyance

La commune a confié au centre de gestion le soin de faire une consultation groupée pour l'assurance « maintien de salaire » des agents territoriaux. Cela permet à l'agent de s'assurer de conserver une partie de son salaire en cas d'arrêt maladie supérieure à 90 jours.

Après examen des propositions, c'est le cabinet INTERIALE qui a été retenu. Suite à cela, le conseil municipal a donné son accord pour une participation financière de la commune au financement de cette offre prévoyance pour l'ensemble de nos agents, à hauteur de dix euros par personne et par mois.

Commissions assainissement

La communauté de communes Saint Cyr Mère Boëtier assure la compétence assainissement depuis le 1^{er} janvier 2017. Elle va faire converger ses tarifs d'assainissement collectif. Bien qu'il n'y ait pas de réglementation à ce sujet, il est généralement entendu que cette convergence doit être menée en 5 ans. Avec une première application en 2018, il est prévu une convergence en 2022,

Dans ce cadre d'harmonisation des tarifs, Tramayes va connaître une hausse importante :

* ainsi pour la part fixe :

-2017 : 33€

-2022 : 68 €

* pour la part variable :

- en 2017 : 1,09 m³

- en 2022 : 1,37m³

* de même pour la taxe de raccordement :

- 2017 : 662 €

- 2022 : 2500 €

Cours de l'école maternelle

Il est prévu de remettre du gravillon et d'aménager la descente en faisant de grandes marches tout en laissant l'accès handicapé disponible.

Marche de l'amicale Laïque

La marche annuelle de l'Amicale Laïque est programmée le 2 octobre.

Repas des anciens

Il est fixé au dimanche 15 octobre

Le prochain conseil se tiendra le 3 novembre à 20h30.

La séance est levée à 22h30.

* * *